L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 30 AOUT 1893.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA
Commençant le 2 mai 1893,
Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées,
POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.
Tous les jours (excepté les dimanches et le mercredis) après le train de 4 heures P. M.
Au retour, quittera Madisonville tous les jour à 5 heures A. M., si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 7 h. P. M.
Prix, chaque traversée, $1.
Prix, les jours d'excursion, aller et retour, $1
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE & CIE, Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.
LA TOURAINE, Frangeul, samedi, 26 août
LA BOURGOGNE, Lebœuf, samedi, 2 sept.
LA CHAMPAGNE, Laurent, samedi, 9 sept.
Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine.................$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe...................$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix reduits.
EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Steamers :
HUDSON.........................Mercredi, 30 août.
LOUISIANA..................Mercredi, 6 septembre.
KNICKERBOCKER..Mercredi, 13 septembre.
Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.
Assurance de Marine sur Cargaison un Quart pour Cent.
Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.
Ces steamers font connection à la Nouvelle Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et es principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.
Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.
Pour fret ou passage s'adresser
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1an Rue Carondelet No 41

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

CHEMINS DE FER.

YAZOO AND Mississippi Valley R. R. Co.
Heures d'arrivées et de départs le 22 juillet 1893.
Les trains de l'Illinois Central partiront de la Station des Passagers, coin avenue Howard et rue Remparts.

	Départs.	Arrivés.
Kansas City et Memphis train rapide	5:00 p. m.	8:45 a. m.
Vicksburg & Natchez Ex.	8:10 a. m.	5:35 p. m.
Baton Rouge Accom'n	3:40 p. m.	10:00 a. m.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Chars Dortoirs Modernes Pullman Buffet à Memphis et Kansas City.
La route directe et favorite pour Kansas City, Omaha, Denver et tous les endroits de l'ouest.
La ligne la plus courte pour Hot Springs et des parties de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.
Billets d'agréments, passes, taux de partis et excursion fin de semaine.
Les billets pour excursion d'été en vente dans la saison.
Le Bureau des Billets, coin des rues Canal et Commune
A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
30 juil—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express... 5.20 p m	San Antonio Express... 7:05 p m
California Express, daily. 9:30 a m	California Express, daily 10:55pm

Pullman sleepers entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers de la Nouvelle-Orléans à San Antonio and New Orleans à Galveston sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:30 A. M.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.
J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.
ANCIEN ET SUR.
EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.
Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore Philadelphie et New-York.
DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées.	No.	Departs
3	Ex. Rapid. 7:35 a.m.	6	Mal. Rap. 7:45 a.m.
7	Acco. côte. 9:00 a.m.	4	Exp. Rap. 10:55 a.m.
1	Exp. Lim. 4:45 p.m.	8	Acco. côte. 3:45 p.m.
5	Mal. Rap. 7:15 p.m.	2	Exp. Lim. 7:50 p.m.
	Excur. dim.. 9:40 p.m.		Excur. dim... 7:55 a.m.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.
Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplementaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.
JOHN KILKENY, Div. Pass. Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—au 31 déc

ILLINOIS CENTRAL R.R.
Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 22 janvier 1893.

Arrivées.	Départs.
No 1, Malle Rapide, 8:30 a. m.	No 2, Malle Rapide, 6:00 p. m.
No 3, Chicago Lim., 8:40 p. m.	No 4, Chicago Lim., 12 01 a. m.
No 25, Malle locale et Express, 6:55 p. m.	No 26, Malle locale et Express, 7:00 a. m.
Dim. Ex.... 8:30 p. m.	Dim. Ex.... 7:35 a. m.

Une ligne de Palais-Dortoirs Pullman allant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.
La route la plus courte et la plus rapide.
No 4, Vestibule Chicago, limited, quotidien. Durée, 29 heures à Chicago, et 24 heures à St-Louis.
No 2, La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se renversant pour Chicago et des dortoirs à St-Louis.
Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.
J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.
1er mars—

QC
Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail.
Part de la N.-Orléans.	7:50 p.m.	12:15 a.m.
Arrive à Meridian...	2:00 a.m.	6:50 p.m.
Arrive à Birmingham	6:40 a.m.	12:45 a.m.
Arrive à Chattanooga	11:00 a.m.	6:00 a.m.
Arrive à Burgin......	7:55 p.m.	4:00 p.m.
Arrive à Lexington..	8:05 p.m.	4:15 p.m.
Arrive à Cincinnati.	10:40 p.m.	7:20 p.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs-vestibules de la Nouvelle-Orléans à New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char-buffet sans pareil pour New York et Washington.
Chars-dortoirs-vestibules allant directement à Chicago.
Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.
2 mars—

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., [illegible] Broadway, New York.

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel
—DE LA—
Southern Insurance COMPANY,
OF NEW ORLEANS.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	19,448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	
		$595,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursés et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48 572 87	
		$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 65	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciair etc	51,963 31	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Charge au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur au marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co.	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Reservé pour pertes non payées et non ajustées	42,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.
M. T. DUCROS, notaire.
Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
Nlle-Orléans, Lne. 2 janvier 1893.
(Signé): FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. H. MENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,019 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,280 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 6

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 80
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.
J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS,
J. HASSINGER, A. G. RICKS,
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH,
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK,
P. W. DIELMANN, EMIL WEBER,
A. THIESEN

CHARTER
—OF THE—
LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA,
State of Louisiana,
City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eighth day of December, eighteen hundred and ninety two, before me JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans State of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following to wit:

ARTICLE FIRST.
The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage, and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.
The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.
This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.
The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.
The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.
The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.
This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.
No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.
Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.
Original signed:
JOS. HERNANDEZ
and others.
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.
New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed: JOS. BATT.
[Seal] R. M.
I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.
As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.
JAS. FAHEY,
Not. Pub.
No 162 Common street.
25 déc—5f en 30j

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 29 août 1893.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine	$1,981,385 00	$198,716 60
Même temps la semaine dernière	2,328,807 00	279,117 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.
Montant. — Souverains Victoria, $4 80 à 4 90; 20-francs, $3 80 à 3 90; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70, or léger américain, 97 à 97½c.; argent mutilé américain 64 à 67 par oz; dollars mexicains, nominaux; sols péruviens, nominaux; pesos chiliens, nominaux; argent anglais, par £, $4 80 à 4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 18½ à 19½.

MARCHE MONETAIRE.
Nouvelle-Orléans—La demande est bonne et le montant limité, et les taux sont fermes.

Papier exceptionnel	8
do. A1	8
Prêts sur garanties collatérales	8
Time do do	8
Papier hypothécaire	8

New-York—Taux de l'argent offert à 3.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 5 0/0; consols 98 1/16 pour l'argent, 97⅞ pour l'accompte; U. S. 4's —.
Paris—Rentes—.
Argent en lingots (par once fin) — Londres 34; New York 73¾ à 75; Nouvelle-Orléans 73½.

CHANGE.
REISCHMARKS—93⅞ nom.
Le STERLING est nominal.

Commercial (60 jours)	482½ à 483
Traites de banques (60 jours)	484

Les FRANCS sont nominaux.

Francs de commerce (60 jours)	5.23⅛
Traites de banques (60 jours)	5.19⅜

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est nominal
Traites de commerce $4 00 de prime.
Traites de banques pour collection $4 00 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Appel de 11 A. M.
Pas de ventes.
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.
$900 Bons à prime........ 163½
Appel de 2 P. M.
$1,000 Ext. Crossman Bonds........ 100⅜
Après l'appel de 2 P. M.
$5,000 New Consols (B 30)........ 93

ACTIONS ET BONS.
Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	95	100
Bank of Commerce	10	14	15½
Canal & Banking Co	100	....	160
Citizens'	100	82	....
N. O. Co-operative B'k'g As.	25	15	....
Germania National	100	186	210
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	....	200
Louisiana National	100	....	....
Metropolitan	100	....	....
Mutual National	100	93	100
N. O. National	100	....	....
People's	50	89	98
State National	100	....	140
Traders'	100	....	....
Union National	100	....	122
Whitney National	100	340	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	53½	75
Firemen's	50	9⅞	....
Germania Ins. Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	....	....
Home Ins	100	....	84½
Lafayette	50	75	85
Merchants' Ins. Co	100	....	....
Mechanics' and Traders	100	....	....
New Orleans Ins. Ass	30	17⅞	....
Sun Mutual Ins	100	....	....
Southern Ins. Co	100	....	....
Teutonia	100	....	128
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	121	....
Crescent City	100	93½	102
Canal and Claiborne	40	38	....
New Orleans City	100	115	125
Orleans	50	60	....
St-Charles Street	50	....	75
Privilege on Carrollton RR	....	....	....
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	39½	....
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	....	....
Consumers' Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man. Co	50	....	....
Metairie Cem'y Ass	100	....	....
M. L. & B. As	....	....	....
N. O. Gas Light Co	100	106½	108
N. O. Waterworks Co	100	106	115
N. O. Brewing Ass	100	61⅛	68⅞
Jackson Brewing Co	100	89½	....
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Sugar Shed Co	60	....	....
Louisiana Electric Light Co	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co	100	....	....
St. Martin's Oil Works	....	....	....
S'dard F'tiza En.Co.of Chicago	10	....	1½
Jockey Club	100	....	....
Comb. T. Stand	....	....	....
Edison Elec. Co	....	....	....
Takamina Ferment Co	....	....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
Varia. Theatre	100	....	....
Graham P. S. Co	10	....	....
Cherokee Iron Man'f'g Co	....	....	....
Stafford Mineral Spring	....	....	....
C. C. Furniture Co	....	....	....
Independent Oil Works	....	....	....
Pelican Insurance	....	....	....
Jackson Coal & Coke Co	....	....	....
Louisiana Furniture Co	....	....	....
Southern Athletic Club	....	....	....
Young Men's Ath. Club	....	....	....
N. O. & North Eastern RR	....	....	....
Independ. Cotton Oil Bonds	....	....	....
Amer. Cott. Oil Deb	....	....	....
Washington Artillery bonds	....	....	....
Algiers Brew. Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)	....	....	....
Bons d'Etat.			
New Consols	....	91	92
Constitutional Bds	....	....	....
Levee Bs.			
Atchafalaya Levee Bds	....	90	93
Bossier Lev. Bds	....	78	....
Caddo Levee Bonds	....	78	....
5th District Levee Bs	....	74⅛	....
Lafourche Lev. Bds	....	83	....
Lake Borgne Lev. Bds	....	....	....
Pontchartrain L. B. 10 yrs	....	....	....
Pontchartrain L. B. 15 yrs	....	86	....
Pontchartrain L. B. 20 yrs	....	84	....
Red River Atch. & B. Bds	....	....	....
Tensas Basin Bonds	....	....	....
Bons de ville.			
Premiums	....	163½	164
Premium drawn number	....	....	....
Privilege on Premiums	....	....	....
City 4's	....	96	97⅞
Extended Consol	....	....	....
Extended Crossman	....	106	100⅛
Extended 6's	....	....	....
City 7's, old	....	....	....
City 7's, new	....	....	....
City 7's, gold	....	....	....
Bons divers.			
United States 4's	....	....	....
Cotton Exchange Stock	....	....	....
Board of Trade Stock	....	....	....
Produce Exchange Stock	....	....	....
Mech., Dealers and Lumb	....	....	....
Sugar Exchange	....	....	....
Canal and Claib. St. R. R. mort	....	....	....
O. St. L. & N. O. R. R. Co	....	....	....
Jackson Brewery 1st Mort. Bds	....	....	....
Jackson Brewery 2d Mort. Bds	....	....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's	....	119½	....
Morgan's L. and T. R. R. 6's	....	....	....
Tex. & Pac. RR. 1st gold mort	....	50	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort	....	....	....
St-Charles Hotel Co. mort	....	....	....
Crescent City RR. 1st	....	....	....
Crescent City RR. new	....	....	....
N. O. City Railroad Co. mort	....	....	....
St-Charles St. RR. Co. mort	....	....	....
Carrollton RR. Co. mort	....	....	....
Carrollton 2nds 12 yrs	....	....	....
Carrollton 13 yrs	....	....	....
Carrollton 14 yrs	....	....	....
N. O. Waterworks Co. 1st mort	....	....	....
N. O. Brewing Ass'n bonds	....	95	99
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort	....	....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort	....	....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort	....	....	....
Cherokee mort. Bonds	....	....	....
Elysian Land Company bonds	....	....	....
Edison Bonds	....	....	....
Levee S. Cotton Press mort	....	....	....
Cotton Exchange 1st mort	....	....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884	....	....	....
State Warrants, ordinary, 1885	....	25	....
State Warrants, ordinary, 1886	....	26	....
Police certificates	....	....	....
School certificates	....	....	....
City scrip, old	....	....	....
City scrip, new	....	....	....
Jan. int. cert. on State consols	....	....	....
Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1880	....	....	....
Unpaid State coupons No 12	....	....	....
Unpaid State coup. prior to No 12	....	....	....
State school warrants	....	....	....
Preferred Mexican	....	....	....

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.
MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS
SUR PLACE.
Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 350 balles et 200 à arriver.
Le marché est calme et stable.
Les cotons tachés sont de ⅛ à ½c. plus bas que les cotes.

	Aujourd'hui		Hier	
Low Ordinary	5⅞	nom	5⅞	nom
Ordinary	6⅛	"	6⅛	"
Good Ordinary	6⅜	"	6⅜	"
Low Middling	6 15/16	"	6 15 16	"
Middling	7 3/16		7 3/16	
Good Middling	7½		7½	
Middling Fair	7⅞		7⅞	
Fair	9	nom	9	nom

FUTURS
Stables.
Janvier 7,71 à 7,72; février 7,78 à 7,80; mars 7,86 à 7,88; avril — à —; mai — à —; juin — à —; juillet — à —; août 7,30 à Bid; septembre 7,30 à Bid; octobre 7,37 à 7,38; novembre 7,47 à 7,49; décembre 7,56 à 7,57.
Les ventes comprennent 32,400 balles.

MARCHES DIVERS.
Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 7⅛; à Mobile 7; à Savannah —; à Charleston —; à Wilmington 7; à Norfolk —; à Baltimore —; à Boston —; à Philadelphie 7 15/16; à Memphis 7⅛; à Augusta —

MARCHE DE NEW-YORK.
SUR PLACE.
Inactif.
Cotes: Middling Gulf 7⅞

FUTURS.
Stables.
Janvier 8,00 à 8,01; février 8,09 à 8,10; mars 8,18 à 8,19; avril 8,27 à 8,28; mai 8,36 à 8,37; juin — à —; juillet — à —; août — à —; septembre 7,52 à 7,53; octobre 7,69 à 7,70; novembre 7,81 à 7,82; décembre 7,91 à 7,92.

MOUVEMENT DU COTON.
REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 1,600,446 balles; même temps l'année dernière, 2,497,105 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,065,577 balles; même temps l'année dernière, 7,109,373 balles.
EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,214,041 balles; même temps l'année dernière, 2,161,286 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,366,563 balles: même temps l'année dernière, 5,857,842 balles.
STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 39,022 balles; même temps l'année dernière, 67,055 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 247,088 balles; même temps, l'année dernière, 404,273 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.
SUR PLACE.
Les affaires sont modérées.
Cotes—4 5/16 pour le Middling Américain.
FUTURS.
A peine stables.

MARCHE DU HAVRE.
SUR PLACE.
Cotes— —fr. pour l'Ordinaire (sur place), — fr. pour le Très Ordinaire (sur place), — fr. pour le Bas (sur place).
FUTURS.

SUCRE ET MELASSE.
Jobbing ⅛ à ¼c plus élevé par livre pour le sucre, et 3 à 5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Pas d'offres.

Choice	— à —
Strictly prime	— à —
Prime	— à —
Fully Fair	— à —
Good fair	— à —
Fair	— à —
Good common	3⅛ à 3⅞
Common	— à —
Inferior	— à —

CENTRIFUGAL—Ferme.

Plantation granulated	— à —
Off granulated	— à —
Choice white	— à —
Off whites	4⅞ à —
Gray off white	— à —
Fancy yellow	— à —
Choice yellow	— à —
Prime yellow	4 5/16 à 4⅛
Off yellow	4 1/16 à 4⅛
Seconds	3 1/16 à 4 3/16
Refining Grades	— à —

MELASSE—OPEN KETTLE—Nominal.

Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strictly prime	Nominal
Good prime	Nominal
Prime	Nominal
Good fair	Nominal
Fair	Nominal
Good common	Nominal
Common	Nominal
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Calme.

Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strictly prime	Nominal
Good prime	Nominal
Prime	Nominal
Good fair	— à —
Fair	— à —
Good common	7 à —
Common	5⅛ à 6
Inferior	5⅛ à 6

RIZ.
[A la Bourse.]
RIZ ÉCALÉ—En bonne demande.

Head	2¾ à 4⅛
Good	2⅞ à 2⅞
Fair	2⅛ à 2⅝
Ordinary	2 à 2⅛
Common	1⅝ à 1⅞
No 2	1⅜ à 1⅞

RIZ BRUT—Stable.
Cotes du riz brut: $1 00 à 2 50.
RIZ POLI—$14 00 à 15 00.
SON—$12 00 à 13 00.

FARINES.
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable.
Patents $3 35 à 3 45; extra fancy $3 10 à 3 15; fancy nominal le baril.
FARINE DE MAIS—$2 10 à —.
Hors de la Bourse les prix de farine et de farine de maïs sont de 25 à 50c. plus cher par baril. Les prix suivants sont ceux du jobbing trade:
CREAM MEAL—Choice $2 70 à —.
GRITS—$2 85 à 2 90.
HOMINY—$3 00 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4 25.
OAT MEAL—$5 25 à — le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.
MAIS—On cote 49 à 50 pour le blanc, 49 à 50 pour le mêlé et 50 à 51 pour le jaune.
AVOINE — No 2 de l'Ouest — à 34; No 1 — à 35; Red Rust Proof Oats 30 à 31.
SON—75 à 80c.
FOIN—Prime $14 00 à 15 50; Choice $16 50 à 17 50.
Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
MESS PORK—$15 75 à 16 00.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 7⅞ à 8; short rib sides 9⅞ à 10; long clear sides 9⅞ à 10; short clear sides 9⅞ à 10.
BACON—Epaules — à —; short rib sides 10⅞ à 11; long clear sides 10⅞ à 11; short clear sides 10⅞ à 11.
GRAISSE—En tierçons, raffinée, 7½ à 7⅝; prime steam 9⅞ à 10.
JAMBON—12⅛ à 13
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

GROCERIES.
Les prix suivants sont pour des petits lots:
CAFE RIO—Prime 19⅛; good 19¼; fair 19; ordinary 16½; common 15c. la livre.
CAFE MEXICAIN — Prime 19½; good 19; fair 18¾; low fair 18.
BEURRE—Western Creamery—Extra 27 à —c.; extra firsts 25 à —c.; firsts 22 à —c.; Western Dairy — Extra 19 à 20; extra firsts 17 à 18; firsts 16 à —. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams 11½; twins, full cream, 10½; Young America's, full cream, 11½; singles 10½. Jobbing un peu plus élevé.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c.; City Fine 95c.; City Crushed 85c.; Rock Salt ¾c. la livre; Pocket Salt 1½ à 5c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.
Graine de coton—Ici $12 00 per ton.
Farine de graine de coton au dépôt $22 00 à 22 50 per short ton, pour l'exportation $24 00 à — f. o. b. per long ton.
Oil cake—$23 75 à 24 00 pour l'exportation f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition) — Prime crude 32c.; refined jobbing 33 à 34c.
TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—
Eastern — 2¼-pound à 6c. per yard, 2-pound 5¼c, 1¾-pound 4⅝c. Western —2¼-pound 6c. per yard, 2-pound 5¼c, 1¾-pound 4⅞c.
Twine—Jute 7¼ à 7½ la livre; Hemp 12½.
COTTON TIES—Arrow, 50 livres, 92½c.; steel arrow 45 livres 90c.

FRUITS ET NOIX.
Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.
Pommes, par boîte de 1/3 de boisseau, 30 à 40c.; $2 25 à 2 50 par baril; sèches, par livre, choix à fancy, 5 à 6. Amandes, par livre, 19c. Bananes, par régime, $1 75 à 2 25. Noix du Brésil, par livre, 9c. Citrons, par livre, 18 à 20c. Canneberges, par baril, $10 00. Currents, 6 à 7c. Marrons, par livre, 8 à 9c. Coco, par 1000, $29 00 à 30 00; coco packed, 3¼ à 3½c. pièce. Dates, par livre, 5 à 6c. Fraises 4 à 7c. Prunes $1 25 à 1 50. Pêches $1 50 à 1 75 par boîte de 1/3 de boisseau. Raisins 50 cts par boîte de 8 livres. Melons d'eau $8 00 à 14 00. Figues, par livre, 12 à 13c. Filberts, par livre 12c. Raisins de l'Ouest, par 10-lb paniers, 35c à $1. Limons, par boîte, $4 00 à 5 00. Oranges de la Floride $3 00 à 3 25 par boîte; Messine et Palerme, $3 00 à 4 00 par boîte. Pistaches, par livre, 6 à 8½c. Pacanes de la Louisiane 4 à 20c. Ananas, par douzaine, — à —. Pruneaux, par lb 12 à 14c. Raisins, par boîte, Californie, $2 00 à 2 80. Noix, par lb, 13 à 15c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.
(Nos cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)
NOUVELLES PATATES—$2 00 à 2 50.
PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 50 à 1 75.
YAMS—$2 00 à 2 25.
SQUASH—50 à 75c. le baril.
OIGNONS—$2 50 à 3 25.
AIL—Italien 45 à 75c.; de la Louisiane 25 à 65c. par macorne.
CHOUX—Home Grown $2 00 à 2 25 per crate.
CHOUCROUTE—De la Louisiane $5 00 à —
HARICOTS—Choice Northern med. 3⅞ à 4 c.; Northern red kidney choice 5½; white kidney 5; pois verts 3⅛.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $3 75 à 4 25 la douzaine; poulets $1 50 à 3 25; canards $2 50 à 3 00; oies $3 00 à 4 00; dindes nominales.
Grosses volailles de la Louisiane $2 75 à 3 00; poulets $1 25 à 2 50; canards $2 50 à 3 00; oies nominales; dindes $3 00 à 3 25.
ŒUFS — Ceux de l'Ouest 14 à 15; ceux de la Louisiane — à 16.
SUIF—4⅛c. la livre pour celui de la ville; 4c. celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 18c. la livre.
LAINE—Burry 7 à 8c. la livre; Louisiana clear, coupe de printemps 19c.; clear lake —c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 2⅛c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3c.; kips 14 à 30 livres 3c.; peaux de veau 30c. pièce; grub selection 2c.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted, wet salted 2c.; No 1 3c.; No 2 2c.; dry flint 3½; dry salted 2½c. la livre.
PELLETERIE—Otter 50c. à $1 00; castor 5 à 75c. pièce; raccoons 5 à 40c.
PEAUX—Chevreuil 22c. la livre; mouton 10 à 80c. pièce; chèvre 10 à 20c.
MOUSSE—Mêlée 2 à 2½c. la livre; grise 1½ à 3¼c.; noire 2⅞ à 3¼c
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 4c pièce; cornes de vaches — à 1c

MARCHANDISES DIVERSES.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $5 00 à 5 50 le baril; goudron de pin $4 50 à 5 00. Résine — A B C D $5 à 90c; F 95c.; G $1 00; H $1 10; I $1 85 à —; K $1 80; M $2 00; N $2 75 à 2 85; W G $3 00; W W $3 25. Essence de térébenthine 24. Jobbing 2c. de plus le gallon.
TONNELLERIE — Barils de mélasse à $1 20; demi-barils de mélasse 75c.; kegs 65c.; boucauts de sucre —; barils de sucre 37 à 39c.; barils de riz 37 à 39c. Cypress bbls staves $14 50 à 15 00 par 1000; bbls poles $17 00 par 1000; hhd poles — par 1000. Jobbing plus élevé.

CHARBON.
PITTSBURG—Par chaland $3 à 35c le baril; famille 50c. le baril, $5 00 le boucaut; anthracite $9 00 à 9 50 le ton; bateaux 40c.; steamers $2 60 à 3 80 la tonne.
ALABAMA—Par baril Corona 45c.; Corona sur coal 50c.; splint coal 50c.; nut splint coal 40c.; Cahaba 45c.; steam coal sur chars $3 00 à 3 25 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon	2 à	2 55
Brandies, du pays, le gallon	1 50 à	3 00
Pêche, vieux, le gallon	2 25 à	3 50
Pomme, le gallon	2 25 à	3 50
Cognac importé, 1882, le gallon	... à	4 75
1878	... à	6 00
1875	... à	6 50
1870	... à	7 00
1865	... à	7 50
1860	... à	8 00
1848	... à	12 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac		
1882	... à	5 00
1870	... à	7 50
1864	... à	9 50
1848	... à	10 75
L. P. Claverie & Co. Cognac		
1880	... à	5 00
1873	... à	6 50
1868	... à	7 50
1850	... à	14 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	... à	1 30
Ouest	1 15 à	1 30
Bourbon	1 40 à	2 50
Seigle	1 50 à	3 00
Scosse, importé	4 50 à	5 50
Irlande, importé	4 50 à	5 50
Duffy's malt whisky, par gallon	... à	3 00
Duffy's malt whisky, par caisse	... à	9 00
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à	1 50
Hollande, par gallon	2 25 à	3 00
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon	3 60 à	3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse	9 50 à	10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse	9 50 à	10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par gallon	2 55 à	3 75
Holland, par caisse	8 50 à	9 00
Vins Rouges—Claret ordinaire la caisse	2 75 à	3 50
Importé Médoc, la caisse	... à	5 00
St-Julien, la caisse	... à	6 50
Vertheuil Médoc, la caisse	... à	6 50
Margaux, la caisse	... à	7 00
Château Dillon, la caisse	... à	7 50
Château Duplessy, la caisse	... à	10 00
Pontet Canet, la caisse	... à	10 00
Larose, la caisse	... à	14 00
Léoville, la caisse	... à	14 00
Château Haut Brion, la caisse	... à	14 00
Château Lafitte, la caisse	... à	25 00
California Claret, le gallon	... à	75
California Zinfandel, le gallon	45 à	1 00
Importé, ordinaire, la barrique	57 50 à	60 00
Claret de famille, la barrique	65 00 à	75 00
Richebon, la barrique	... à	95 00
Blanquefort, la barrique	... à	105 00
St-Clément, 1887, la barrique	... à	125 00
Château Dillon, la barrique	... à	130 00
Château Dillon, J. From & Co. la barrique	65 00 à	75 00
Château de Porcela, J. From & Co., la barrique	90 00 à	110 00
Vins Blancs — Californie, le gallon	48 à	90
Ordinaire, la caisse	2 75 à	3 50
Importé Graves, la caisse	... à	6 00
Importé Sauternes, la caisse	... à	8 00
Importé Haut Sauternes, la caisse	... à	10 00
Imp. Chât. Carbonnieux, la caisse	... à	10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse	... à	11 50
Imp. Chât. Suduiraut, la caisse	... à	15 25
Imp. Château Rouseec, la caisse	... à	16 00
Importé Château Latour Blanche, la caisse	... à	18 00
Importé Chât. Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Importé de famille, la barrique	65 00 à	80 00
Importé fin, la barrique	100 00 à	200 00
Pints $1 de plus par caisse		
Ordinaire, la caisse	3 25 à	3 50
Manèse, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Madère, genuine fine, le gallon	3 00 à	5 00
Muscat, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	20 00 à	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 à	25 00
Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine	... à	30 50
G. H. Mumm & Co.'s Dry Verzenay	... à	27 50
Extra Dry	... à	31 50
Delbeck & Co.'s extra dry carte	... à	29 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	... à	28 00
D. B. Pol & Co.'s, quarts	... à	25 00
Perrier-Jouet — Reserve Royal, quarts	... à	32 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	... à	32 50
Moet & Chandon, white seal, qts	... à	29 00
Bouche, extra Sec, quarts	... à	30 50
Bouche, Sec, quarts	... à	30 50
Bouche Riche, quarts	... à	30 50
Pomery Sec	... à	32 00
Veuve Clicquot	... à	32 75
Louis Roederer, quarts	... à	31 00
Pints $2 de plus par caisse.		
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, quarts	29 50 à	....
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, pints	31 50 à	....
Ale et Porter—		
Reed Bros, la douzaine	.... à	1 75
Burke, E. J., la douzaine	.... à	1 75

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut keen," par douz	$6 75 à	7 00
Crescent, par douz	5 75 à	6 25
Diamond axle grease, en boîtes, par gr	5 00 à	5 50
Scott's bellows, 28 to 42-inch, chacun	5 50 à	18 00
Trace chains, la paire	25 à	75
Ox chains, ¼, 5-16 et ⅜, par livre	5½ à	7
Hoes A. B. & Co., H. B. No 2-0 à 5, par douz	2 25 à	5 00
A. B. & Co., A. B. No 2-0 à 3, par douz	2 50 à	6 00
Lyndon B.C. No 4-0 à 3, par douz	3 65 à	6 00
Baldwin set 4-0 1, par douz	3 00 à	5 00
West Le Dow cultivator, W-lay by discs, chacun		65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac		4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun		6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, cha		1 25
Brent Le Dow cultivator, chacun		40 00
Universal cultivator, chacun		24 00
Columbia cultivator, chacun		30 00
Brown riding cultivator, chacun		30 00
Brown walking cultivator, chacun		25 00
Monroe rotary harrows, Nos 1 à 3	17 50 à	25 00
Geddes' hinge harrows, 14 à 30-tooth	7 50 à	15 00
Pennington side harrows, chacun		3 50
A. B. & Co. side harrows, chacun		2 75
Expanding harrows, 11-tooth, chac		3 75
Deere's stalk cutter, No 1		30 00
Deere's stalk cutter, No 2		37 25
La Dow disc harrows		28 00
Deere disc harrows, No 1		30 00
Deere disc harrows, No 4		39 00
Hollow ware, skillets and lids		2⅞
Anvils	10 à	12
Bar iron, basis, per cwt		1 85
Steel nails, 50 à 60 basis, keg		1 55
Wire nails, 50 à 60 basis, keg		2 00
I cut keen plows, pony x pts. list $5 75, less 35 per cent		
I cut keen plows, A-0 x pts., list $6 75, less 35 per cent		
I cut keen plows, B-0 x pts., list $7 50, less 35 per cent		
I cut keen plows, C-0 x pts., list $10 40, less 35 per cent		
I cut keen plows D-0 x pts., list $11 40, less 35 per cent		
John Deere Plows—		
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun		2 75
A. B. & Co. steel plows, A-0 x pts, chacun		3 25
A. B. & Co. steel plows, B-0 x pts, chacun		4 00
A. B. & Co. steel plows, C-0 x pts chacun		5 00
A. B. & Co. cast plows, ½-8-K pony x pts, chacun		1 85
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list		
Blue Beard series, steel and wood beam, 30 per cent from list		
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list		
Creole series, steel beams, 25 per cent from list		
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter, without roller, net	10 50 à	....
Roller, for same, net	1 00 à	....
Georgia stocks, single		75
Georgia stocks double		1 75
Farmers' pet double stocks		1 75
Rope, sisal, ½-inch and over, base		8
Rope, manila, ½-inch and over, base		9
Rope, cotton, 5-16 and ⅜-inch, base		11
Spades—Ames', A. B. & Co., cresc. cent	5 50 à	10 80
Shovels—Ames', A. B. & Co., cresc. cent	5 50 à	10 00
Barb wire, galvanized, per cwt	.... à	3 00
Drop shot, tower, per bag		1 50
Buck shot, per bag		1 75
Dupont powder, small lots		3 50
Cane knives, par douz		5 50
Wheel barrows, par douz	12 50 à	21 00
Best coal barrows, chacun	5 50 à	6 00
Allen c. s. meal distributor	60 00 à	....
Clarke's c. s. meal distributor	65 00 à	....

Black Oak Stoves, less 50 per cent off list.
Garland stoves, less 50 per cent off list.
Peninsular stoves, less 50 per cent off list.
Challenge ice chests and Challenge refrigerators less 35 per cent off list.

MATERIAUX de CONSTRUCTION
Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet—		
Timber No 1, 10c per linear foo	10 à	15
Scantling No 1	12 00 à	....
No 2	10 00 à	....
1x12 boards clear	14 00 à	....
1x12 leg through	12 00 à	....
1x12 merchantable	10 00 à	....
1x12	8 00 à	....
Weather boards, stock, 1¼x6 and 7	15 00 à	....
Ceiling, stock, 1in	7 00 à	....
Yellow pine, dressed—		
Flooring, 1¼x3¼, clear	25 00 à	....
1¼x4¼ and 5¼, clear face	18 00 à	....
Weather boards, No 1	13 00 à	14 00
Ceiling, clear face	15 00 à	16 00
Cypress—		
Rough boards, choice and prime	20 00 à	22 50
Merchantable	15 00 à	16 00
Box	10 00 à	12 00
Mahogany timber, per ton	50 00 à	65 00
S. cedar timber, per ton	50 00 à	75 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.		
Oak lumber, per 1000	27 50 à	30 00
Shingles—16, 18 and 20 inch, sawed and split	1 50 à	2 50
Laths, per 1000	1 75 à	2 50
Alabama lime	90 à	1 00
Cement, domestic	1 50 à	1 75
Cement, imported	2 40 à	3 00
Slate	6 00 à	7 50
Brick, Lake and I. C. R. R.	9 50 à	10 00
Brick, paving	11 00 à	12 00
Brick, ordinary	7 50 à	8 00
Sand	20 à	25
Shells, small	... à	75
Plaster, calcined	1 65 à	....
Fire brick, American, per 1000	25 00 à	....
Fire brick, English, per 1000	27 50 à	....
Shells, large	1 25 à	1 50
Fire clay, per barrel	1 25 à	....
Lake fire clay	50 à	....
Sewer pipe, per foot	15 à	50
Chimney flue linings, per foot	15 à	20

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bœufs — Gras, par livre, gros	2½ à	3½
Common to fair	2 à	2½
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	2½ à	3
Vaches communes et de famille, par tête	$8 00 à	10 00
Veaux—1re qualité, par tête	8 00 à	11 00
2me qualité	5 00 à	7 00
Veaux de choix	6 00 à	9 00
Communs	3 00 à	5 00
Porc—Good fat Western, par livre gross	6⅛ à	7
Fair Ouachita	... à	5
Moutons—Choice, par tête	2 00 à	3 00
Fair, par tête	1 00 à	2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00 à	40 00
2me qualité par tête	12 50 à	15 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80 à 125
Beaux chevaux de trait	125 à 150
Chevaux de selle et de voiture	225 à 400
Mulets pour habitations sucrières	160 à 180
Mulets, qualité moyenne	140 à 160
Mulets pour coton	100 à 125
Mulets communs	40 à 75
Beaux mulets de ville	225 à 250

PAR'OIDIUM
(Pas poison!)
Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.
Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.
Le Par'oidium Extract, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.
Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Bouchier, Saint Paul, Minnesota.
Agents demandés partout.
11avril—3m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffre suivants, à savoir:
Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.
Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci:
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.
Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze
H. MESSONNIER, Député-Greffier

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:
Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.
Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:
PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant ports non infectés.
SECONDE CLASSE.—Navires venant ports supposés infectés.
TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.
QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.
Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.
Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.
Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.
Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.
Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.
Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.
Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet à et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.
Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.
{SCEAU} Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Not e Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.
Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.
1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.
2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.
3. Les capitaines, agents et agents consulaires des navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, sur lesquels on ne pourrait courir les risques de l'avarie.
4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.
5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et nettoyer celle-ci.
6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.
7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.
8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de désinfection, etc
29 avril—2f

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI — 11 HOURS TO BIRMINGHAM

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'a établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.
La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle du District pour la Paroisse d'Orléans.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

FEUILLETON.

No 19 — Commencé le 9 août.

Mortel Amour !
GRAND ROMAN INÉDIT
—PAR—
CHARLES MÉROUVEL.

PREMIÈRE PARTIE.
SŒURS DE LAIT.

XVII
FUITE!
(Suite.)

Etonnée de son silence, la jeune fille reprit:
—Vous voyez bien.... Vous-même, père Pivart, vous vous dites mon ami et vous pensez comme les autres....
—Mais non, mais non....
—Si, je le sens!
Elle conclut, avec une sorte de gémissement:
—Ah! je suis bien condamnée, allez!
Le berger répétait, sans conviction:
—Mais non, mais non....
—Et pourtant, je n'ai rien fait de mal, je vous le jure, rien.
—Je vous crois, ma Rose!
—Vous ne m'avez jamais vue mentir?
—Jamais.
—Eh bien! aussi vrai que j'existe, père Pivart, si j'avais quelque chose à me reprocher, je vous le dirais sincèrement, sans m'excuser.... Non, en vérité, je ne m'en cacherais pas.... Vous penses au beau Fernay.... Croyez-vous que si je l'écoutais, je serais si malheureuse! Je suis bien décidée.... A Paris, je tâcherais de vivre honnêtement.... Je sais bien que j'endurerai beaucoup de peine et de misère.... Je m'y résigne.... Voilà tout ce que je peux vous dire.
—Et moi, Rose, je vous répondrai ceci: Vous une brave fille et une bonne nature.... Les autres vous abandonneront peut être.... Moi je ne peux rien, mais quoique vous deveniez, n'ayez crainte; tout ce que vous me demanderez, je le ferai....
—Et maintenant adieu; voilà le bois de la Selle au fond du val.
Le bonhomme s'arrêta.
La voiture était là en effet. Les lanternes à facettes bleues jetaient une lueur sur la route, à trente pas du berger et de la jeune fille.
Rose fondit en larmes en répétant d'une voix étouffée:
—Adieu, père Pivart, pensez à moi quelquefois.
—Courage et bon espoir!
Rose secoua la tête:
—Je n'espère plus rien, murmura-t-elle. Adieu.
Elle s'éloigna, d'un pas alourdi, son petit sac à la main.
Le berger demeura immobile au milieu du chemin sur lequel sa limousine en loques et son chapeau bossué dessinaient une silhouette presque fantastique, à la clarté des étoiles.
Dans le silence, il entendit le cocher de la voiture qui disait à la jeune fille:
—Vous êtes mademoiselle Rose Brinon?
—Oui.
—Une lettre pour vous.
—Bien.
—Montez.
La portière du coupé se referma; le cheval enleva la voiture; il y eut quelques étincelles sur la route, un peu de poussière dans l'air, un peu de bruit décroissant dans le lointain et tout s'effaça et disparut.

XVIII
TOUS PAYS!

En ce temps-là, d'Autun à Chagny le train roulait de la vitesse d'un char à bœufs.
Seule dans son compartiment de seconde, Rose se livrait aux plus amères réflexions.
Elle s'en allait à Paris avec quelques centaines de francs dans sa poche, et une lettre dont elle avait à peine examiné l'adresse.
Endolorie et lasse, elle finit par céder à la fatigue et s'endormait lorsqu'elle fut éveillée en sursaut par un brusque arrêt du train et les cris des conducteurs:
—Chagny! Tout le monde descend.
La première étape de son voyage était accomplie.
Elle sortit du wagon en se frottant les yeux.
—Le train pour Paris? demanda-t-elle à un employé.
—Là bas! le feu rouge, ma petite belle, fit l'homme avec complaisance. Ne perdez pas de temps.... Il va partir.... Vous avez du retard.
Elle traversa la voie et se jeta dans le premier compartiment ouvert devant elle.
Ce compartiment contenait déjà trois voyageurs, une femme et deux hommes.
La femme était mise avec une certaine élégance, en Parisienne. Les deux hommes n'avaient rien qui dût les faire remarquer. Leur costume était celui de tous les petits bourgeois ou des ouvriers endimanchés.
Il restait un coin. Rose plaça son sac dans le filet et s'installa de son mieux pour dormir, sans examiner ses compagnons de route.
Presque aussitôt les portières se fermèrent avec fracas; un coup de sifflet annonça le départ et le train se mit en marche.
—Allez, roulez! En voilà pour jusqu'au déjeuner, dit un des voyageurs à son compagnon qui allongea ses jambes sur la banquette et fouilla de sa tête le drap de son encoignure, comme s'il avait voulu y creuser un trou.
Les jambes étaient courtes; la tête enveloppée d'un foulard jaune, avait une expression frappante de douceur résignée; les cheveux étaient d'un blond ardent et le dos, rond et voûté, obligeait le propriétaire à se mettre de côté pour trouver une position commode.
L'infortuné était odieusement bossu.
—Dis donc, Malécloe, observa son voisin, ne ronfle pas comme tes orgues, mon brave. Nous voyageons avec des personnes du sexe aimable.... Il faut des égards.
Rose risqua un œil du côté de celui qui venait de parler, avec inquiétude.
Il n'était pas bossu, mais il tortillait autour de son crâne un foulard pour passer la nuit comme l'autre. Le foulard était rouge. Des mèches de cheveux noirs comme du charbon débordaient sous les plis et le visage barbu et basané, couleur peau de taupe, semblait plus ténébreux encore dans la demi-obscurité du wagon mal éclairé par une lampe vacillante.
Les yeux étaient très vifs, aussi noirs que les cheveux et la barbe.
L'homme remarqua l'attention dont il était l'objet et parut flatté.
—Ne craignez rien, mademoiselle, dit-il; mon cousin et moi nous sommes du cru, mais formés aux belles manières par un long séjour dans la capitale.
Et avec un geste engageant:
—Mademoiselle ou madame?
—Mademoiselle, répondit timidement Rose.
—Ah! vous êtes du pays? dit la femme qui se trouvait en face de Rose, en s'adressant à l'homme basané.
—Oui.
—De quel endroit?
—De Fours, un nom prédestiné.... Je suis pâtissier.
—Où ça?
—Rue Caumartin.
—Tiens! nous avons été voisins. J'ai demeuré rue Godot et je suis de Saint-Saulge.
—De Saint-Saulge à Fours, il y a un bout de chemin, mais on est compatriotes tout de même.... Très flatté! Le sol natal produit des bêtes à cornes de première qualité et, à ce que je vois, de jolies filles.
La personne à laquelle s'adressait le compliment ne rougit point.
Etait-il mérité?
Aux trois quarts, pour le moins. La voyageuse était ce qu'on appelle un beau brin de fille.
Grande, forte, le teint clair, avec quelques taches de rousseur, la peau fine, les traits réguliers, l'œil égrillard, elle manquait peut-être de cette qualité rare, la distinction; mais, en somme, elle était agréable à voir.
La toilette était soignée, avec quelques négligences de détail qui indiquaient une éducation incomplète ou peut-être une position subalterne, quelque chose comme une femme de chambre de bonne maison.
La demoiselle de Saint-Saulge n'était pas certes une grande dame. Voilà tout ce qu'on pouvait savoir.
Elle disait avoir vingt-huit ans ou trente ans, et ne les paraissait pas. Elle était de celles qui restent longtemps jeunes.
Les yeux charbonneux du pâtissier cherchaient ceux de Rose.
—Mademoiselle est-elle aussi des environs? demanda-t il.
—Oui, monsieur.
—De quel côté?
—De Tavernay.
—Alors tous Morvandiaux, c'est complet.
—Puisque nous sommes pays, dit la grande rousse, on peut causer. Comment vous appelez-vous?
La question s'adressait au pâtissier.
Il ne fit aucune difficulté de répondre:
—Paul Mouillard, dit-il.
—Et vous êtes dans la pâtisserie?
—Parfaitement, rue Caumartin. A la Timbale! Commerçant influent, électeur et vacciné.
—Et votre ami?
—Souffrez que je vous le présente. Mon ami et parent Nestor Poquet, dit Malécloe à cause de sa conformation exceptionnelle. L'esprit, chez lui, surpasse la matière. Son ouïe est d'une finesse incomparable...... Il travaille dans la musique et contribue, pour sa part à la solennité des offices religieux.
—Il chante?
—Quand il est seul.... En public, son échine, atteinte d'une légère déviation, l'empêche de tenir avec avantage l'emploi de jeune premier ou de ténor cher aux dames. Il est accordeur.
—De pianos?
—Son talent est moins banal. D'orgues mademoiselle, d'orgues, c'est-à dire du plus majestueux des instruments.
—J'entends bien. Il est marié?
—Ses principes d'austérité s'y opposent. Il a fait vœu de célibat. Tel que vous le voyez c'est presqu'un moine.
—Farceur! Et vous?
—Moi, je suis veuf, libre comme l'air.
—Pourtant.... Si vous êtes pâtissier....
—Je vous l'ai dit: A la Timbale!
—Vous avez un comptoir.
—J'en ai deux.
—Il faut quelqu'un pour le tenir.
—Les vieilles filles sortent de tous les pavés, dans la capitale. Moyennant une honnête rétribution elles se font à l'envi une joie de se tenir devant mes pupitres, de huit heures du matin à dix heures du soir. Bonne nourriture, appointements modestes, leur sort est riant. En revanche de la tenue, une belle écriture, une stricte probité, de l'ordre et des égards pour le client, c'est tout ce qu'on leur demande.
—Vous n'êtes pas difficile.
—Et vous?
—Moi, je suis casée.
—Selon vos ambitions?
—Heuh!
—Demoiselle de magasin?
—Je l'ai été.
—Vous y avez renoncé?
—Avec plaisir.
—Vous avez trouvé mieux?
—Oui et non.
—Qu'est-ce que vous faites?
—Femme de chambre.
—Dans une bonne maison?
—Oui et non.
—Quel quartier?
—De l'Etoile.... Avenue Hoche.
—Chez des étrangers?
—Non, chez une Française....
—Elle s'appelle?
—Madame de Brémont.
—Bigre! fit le pâtissier, c'est de la noblesse....
—Ça, je ne peux pas vous le dire et je m'en lave les mains.... Des fois, on prend le nom qu'on veut.... Ça ne gêne personne, François, le cocher qui a du vice comme trois pâtissiers, dit que c'est une ancienne actrice, et qu'elle s'appelait Raymonde tout court, qu'il en est sûr.
—Riche?
—Oui et non.
—Avec vos oui et non, il est difficile d'être fixé.
—J'entends qu'elle doit avoir un gros sac mais il est quelquefois à sec.
—Elle dépense trop?
—D'abord et ensuite elle a un joli rongeur à ses crochets.
—Elle n'est pas la seule.... On dit qu'il y en a d'autres et pas des premières venues.... Elle est belle.
—Elle l'est assez, mais François dit qu'elle était superbe, une merveille.
—Vous arrondissez votre magot làdedans?
—Tant que je peux. Vous comprenez.... quand on a mangé de la vache enragée, on a peur de recommencer.
—Alors nous avons tiré le diable par la queue?
—Je vous crois. Mon père s'appelait Pierre Brault, journalier à Saint-Saulge. Il est resté veuf avec six enfants. A cinq ans, je gardais les oies dans les champs; à seize, j'avais un amoureux, un pauvre garçon qui est allé mourir de la fièvre au Sénégal parce qu'à nous deux nous n'avions seulement pas trente francs pour nous acheter un lit et entrer en ménage. Partie sans le sou pour Paris, je suis devenu ouvrière dans un atelier de robes.... Ce que j'ai eu de mal à me tirer de misère, vous ne le croiriez pas. Ah! j'en ai vu de toutes les couleurs et vrai s'il fallait avaler autant de couleuvres j'aimerais mieux me flanquer à l'eau....
—Ce serait dommage, dit galamment le fabricant de brioches.
—Ça n'arrivera pas, conclut la rousse, aussi vrai que je m'appelle Julie Brault de Saint Saulge. Le plus dur est fait.
—Vous avez des rentes?
—De petites....
—Vous vous mariérez?
—Pas de danger! Les hommes sont trop....
Le gros mot qu'elle allait lâcher fut étouffé par un bruit singulier.
Nestor Poquet, dit Malécloe, malgré l'avertissement de son parent, commençait à ronfler d'une façon surprenante.
Le pâtissier allongea une tape sur les genoux de son cousin, qui étaient cagneux.
—Laissez-le donc tranquille, dit la femme de chambre. C'est barbare, ce que vous faites.
—Au contraire.... En l'éveillant, il jouira des agréments de notre entretien.
Le bossu laissa échapper un gémissement, mais il ne s'éveilla point.
—Il ne nous gêne pas, répondit Julie Brault; il faut s'entre souffrir.
—Sage maxime!
—Qu'est-ce qu'il vous est?
—Mon cousin germain, ni plus ni moins.
—Qu'est-ce que vous venez de faire au pays, sans curiosité?
—De recueillir un petit héritage, à Fours, d'une tante. Ce n'est pas lourd. Trois cents livres de rentes chacun. Par bonheur, la pâtisserie donne et Nestor est un sage, comme son nom l'indique.
Rose Brinon avait fini par s'intéresser à la conversation. Le pâtissier, Paul Mouillard, de Fours, semblait de belle humeur et obligeant.
Julie Brault était bonne personne et sans façon. Peu à peu, Rose, sans peut-être y prendre garde, s'était tournée de leur côté, le buste tendu en avant, l'oreille ouverte.
—Vous faites comme tout le monde, lui demanda Julie, et vous allez à Paris?....
—Oui.
—Pour la première fois?
Rose ne mentit pas; elle ne dit pas non plus tout à fait la vérité.
—Oui, dit-elle encore.
C'était bien en effet la première fois qu'elle y allait pour courir après la fortune à laquelle jusque-là elle ne songeait guère.
—Pourquoi faire? reprit l'autre.
—Pour trouver une place.
—Vous en avez besoin?
—Bien sûr.
—Avez-vous des amis?
—Non.
—Des connaissances au moins?
—Très peu.
—Eh bien! vous aurez plus de peine que vous ne pensez à vous caser.... Vous êtes bien pâlotte!
—Je relève de maladie.
—Où demeurerez-vous?
—Je ne sais pas.... Je verrai.
—Vous n'avez pas d'idée?
—Si.
Rose tira de sa poche la lettre du baron Fernay.
Le pâtissier attachait ses regards très adoucis sur le blanc visage de la jeune fille. L'accordeur d'orgues s'était aussi remis sur son séant, en entendant la douce voix de Rose.
Les deux cousins étaient convenablement vêtus, tout de noir. Les traits du bossu respiraient les tristesses des pauvres êtres faibles et disgraciés. Il examinait avec un tendre intérêt le visage de cette autre disgraciée si charmante et si faible, elle aussi.
—C'est une lettre de recommandation que vous emportez? demanda-t-il.
—Oui.
Pour qui? Si je suis indiscret, ne me répondez pas.
Rose lut l'adresse:
—Madame Caroline Lebret, rue Royale.
—Qu'est ce qu'elle fait?
—Une cliente, dit Mouillard. Robes et modes. Bonne maison! Vous avez des chances d'y entrer?....
—Peut-être.
—Alors vous seriez dans notre quartier. N'oubliez pas les pays, hein?
—Vous êtes trop bon.
—Il vous faudra un logement, observa le bossu.
Rose fit un geste d'incertitude.
Je ne suis pas riche, murmura-t-elle, et c'est cher de ce côté-là, à ce qu'on dit.
—Pas plus qu'ailleurs. Si vous cherchez une chambre, il y en a une dans ma maison, tout auprès de la mienne. C'est gai autant que peut l'être une mansarde.... La fenêtre donne sur des jardins et des arbres.... C'est rare à Paris!....
—Où est ce?
—Boulevard de la Madeleine, cité Vindé, au fond de la seconde cour.... Je ne vous fais pas peur?
—Oh! non, monsieur.
—Nestor a le cœur compatissant, ajouta le pâtissier. Si vous avez besoin de petits services, il se mettra en quatre pour vous les rendre. C'est un garçon dépourvu d'ambition et qui dédaigne le veau d'or et ses adorateurs, un travailleur modeste, content de peu......

A continuer.